

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 266-CX-1163

concernant la demande de promotion de la professeure Louise Briand du Département des sciences comptables

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration par sa résolution 121-CA-2065 et modifiés par sa résolution 246-CA-3497;

ATTENDU la demande de promotion de la professeure Louise Briand du Département des sciences comptables ;

ATTENDU la fiche synthèse et la recommandation du Comité de promotion ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Hélène Grand-Maître,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à madame Louise Briand, professeure au Département des sciences comptables, la progression normale conformément à la recommandation du Comité de promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 266-CX-1164

concernant la demande promotion du professeur Luc Chaput du
Département des sciences administratives

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en
Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion,
tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché,
283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de
réception, local E-2610.

ATTENDU la clause 22.07 de la Convention collective intervenue
entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des
professeures et professeurs de l'Université du Québec en
Outaouais;

ATTENDU les critères de promotion adoptés par le Conseil
d'administration par sa résolution 121-CA-2065 et modifiés par
sa résolution 246-CA-3497;

ATTENDU la demande de promotion du professeur Luc Chaput du
Département des sciences administratives ;

ATTENDU la fiche synthèse et la recommandation du Comité de
promotion ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à
la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par
madame Hélène Grand-Maître

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Luc Chaput, professeur au Département
des sciences administratives, la progression normale
conformément à la recommandation du Comité de promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 266-CX-1165

concernant la demande de promotion du professeur Jacques Chevrier du Département des sciences de l'éducation

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration par sa résolution 121-CA-2065 et modifiés par sa résolution 246-CA-3497;

ATTENDU la demande de promotion du professeur Jacques Chevrier du Département des sciences de l'éducation ;

ATTENDU la fiche synthèse et la recommandation du Comité de promotion ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par Madame Hélène Grand-Maître

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Jacques Chevrier, professeur au Département des sciences de l'éducation, le passage de la catégorie III à la catégorie IV selon les règles de la clause 22.06-2 b), et ce, conformément à la recommandation du Comité de promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 266-CX-1166

concernant la demande de promotion de la professeure Denyse Côté du Département de travail social et des sciences sociale

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration par sa résolution 121-CA-2065 et modifiés par sa résolution 246-CA-3497;

ATTENDU la demande de promotion de la professeure Denyse Côté du Département de travail social et des sciences sociales (annexe 1);

ATTENDU la fiche synthèse et la recommandation du Comité de promotion (annexe 2);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Hélène Grand-Maître

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à madame Denyse Côté, professeure au Département de travail social et des sciences sociales, le passage de la catégorie III à la catégorie IV selon les règles de la clause 22.06-2 b), et ce, conformément à la recommandation du Comité de promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 266-CX-1167

concernant la demande de promotion du professeur Luc Lacroix du Département de travail social et des sciences sociales

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration par sa résolution 121-CA-2065 et modifiés par sa résolution 246-CA-3497;

ATTENDU la demande de promotion du professeur Luc Lacroix du Département de travail social et des sciences sociales ;

ATTENDU la fiche synthèse et la recommandation du Comité de promotion ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Hélène Grand-Maître

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Luc Lacroix, professeur au Département de travail social et des sciences sociales, le passage de la catégorie III à la catégorie IV selon les règles de la clause 22.06-2 b), et ce, conformément à la recommandation du Comité de promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 266-CX-1168

concernant la demande de promotion du professeur Jean Quirion du Département d'études langagières

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration par sa résolution 121-CA-2065 et modifiés par sa résolution 246-CA-3497;

ATTENDU la demande de promotion du professeur Jean Quirion du Département d'études langagières ;

ATTENDU la fiche synthèse et la recommandation du Comité de promotion ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par Madame Hélène Grand-Maître

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Jean Quirion, professeur au Département d'études langagières, le passage de la catégorie III à la catégorie IV selon les règles de la clause 22.06-2 b), et ce, conformément à la recommandation du Comité de promotion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 266-CX-1169

concernant la nomination du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) de l'Univers des Petits

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU l'octroi d'un bail emphytéotique (résolution 101-CA-1627) afin de permettre la construction de la garderie Centre de la petite enfance (CPE) de l'Univers des Petits ;

ATTENDU la résolution 89-000-AG du Centre de la petite enfance (CPE) de l'Univers des Petits réservant un siège d'administrateur sur la composition de leur Conseil d'administration ;

ATTENDU la résolution 234-CX-1011 nommant madame Martine Deschênes, chargée de projet au Bureau du développement, comme notre représentante pour un mandat de deux (2) ans, soit pour la période du 1^{er} juin 2003 au 31 mai 2005 ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Francine Rancourt

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Martine Deschênes, chargée de projet au Bureau du développement, comme notre représentante de l'Université du Québec en Outaouais au Conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) de l'Univers des Petits pour un mandat de deux (2) ans, soit pour la période du 1^{er} juin 2005 au 31 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 266-CX-1170

concernant l'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000\$.

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU l'article de 5.3.3. alinéa d) et e) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais ;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse

IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution 258-CX-1124 concernant l'adoption de la grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000 \$ au 1^{er} novembre 2004.

D'ADOPTER la nouvelle grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000\$ pour entrer en vigueur le 10 mai 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 266-CX-1171

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'année 2005-2006

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU la présentation de la situation financière faite au Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 janvier 2005;

ATTENDU les mesures prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 mars 2005 afin de redresser la situation financière déficitaire de l'UQO (résolution 268-CA-4162) ;

ATTENDU la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU la recommandation du recteur, président du comité du budget et celle de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Marysa Gendron-Nadeau

IL EST RÉSOLU:

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget de fonctionnement 2005-2006 soit déposé au Conseil d'administration pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 266-CX-1172

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'UQO pour l'année 2005-2006

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

ATTENDU le processus de préparation budgétaire ;

ATTENDU la présentation de la situation financière faite au Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 janvier 2005;

ATTENDU les mesures prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 mars 2005 afin de redresser la situation financière déficitaire de l'UQO (résolution 268-CA-4162) ;

ATTENDU la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

ATTENDU la recommandation du recteur, président du comité du budget et celle de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse

IL EST RÉSOLU:

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget d'investissement 2005-2006, tel que présenté en annexe, soit déposé au Conseil d'administration pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,

Micheline Bondu